

**FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DU PARENT DEMANDEUR
À PRODUIRE DANS LE CAS D'ENFANT(S)
EN RÉSIDENCE ALTERNÉE**

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Vous avez au moins un de vos enfants qui est en résidence alternée et qui peut prétendre à une aide au transport délivrée par le Département de la Charente.

Afin de pouvoir en bénéficier, vous devez, d'un commun accord, désigner le parent demandeur.

IDENTITE DU PARENT DEMANDEUR	IDENTITE DE L'AUTRE PARENT
<u>Nom</u> :	<u>Nom</u> :
<u>Prénom</u> :	<u>Prénom</u> :
<u>Date de naissance</u> :	<u>Date de naissance</u> :
<u>Adresse</u> :	<u>Adresse</u> :
.....
<u>Code Postal</u> :	<u>Code Postal</u> :
<u>Ville</u> :	<u>Ville</u> :

Identité des enfants en résidence alternée :

Nom : Prénoms :
Nom : Prénoms :

A défaut d'accord entre les parents, aucune aide au transport ne sera délivrée.

Déclaration sur l'honneur :

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Nous nous engageons à signaler immédiatement tout changement de situation.

Fait à :, le

Signature du parent demandeur

Signature de l'autre parent